



Avis du CSEC sur les comptes 2023

Si France Télévisions affiche en 2023 un résultat d'exploitation et un résultat net positifs, cela masque la réalité économique de l'entreprise.

C'est le fait d'un changement des taux d'amortissement des programmes de fiction qui génère mécaniquement une économie conjoncturelle de 24 M€ sur le coût de grille du programme national, ce qui améliore d'autant le résultat d'exploitation et le résultat net.

En réalité, sans ce changement technique, l'équilibre d'exploitation aurait été négatif de 20 M€ et le résultat net en perte de 10 M€.

France Télévisions s'est donc appauvrie économiquement en 2023 et ses ressources ne suffisent pas à couvrir ses charges et ses ambitions en termes de contenus.

L'évolution des concours publics ne compense pas les conséquences fiscales de la suppression de la redevance et les effets de l'inflation. Le différentiel est de l'ordre de 40 à 60 M€ et on observe un accroissement de la dépendance de l'entreprise aux remontées de dividendes de ses filiales. Elles atteignent 44 M€, en progression de 13 M€.

A contrario le chiffre d'affaires publicitaire n'a pas été au niveau attendu et accuse un retard de 11,4 M€.

L'exercice a abouti à une forte dégradation de la trésorerie, ce qui va réduire les marges de manœuvre en 2024 et fragiliser l'entreprise, impactant ainsi la conduite et le financement de ses nombreux projets à court terme.

L'entreprise a pourtant effectué d'importantes économies, aussi bien sur les achats hors-programmes que sur la masse salariale. Le niveau des effectifs continue à baisser, de 126 ETP par rapport à 2022 et de 75 ETP par rapport au budget.

Les élus alertent sur la nécessité d'assurer un financement pérenne et d'un niveau suffisant pour permettre à l'entreprise de mener à bien les missions qui lui ont été fixées par la représentation nationale. A ce stade, le mode de financement de l'audiovisuel public n'est pas assuré dans la durée.

Au vu de cette fragilisation structurelle de l'entreprise, ils donnent un avis négatif sur les comptes 2023.

Adopté à l'unanimité des élus par 24 voix sur 24

Les syndicats CGT, CFDT, FO et SNJ s'associent

Paris, le 25 avril 2024